

Monsieur
Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac

30 novembre 2015

CENSURE DE DOUBLEFACES.NET

Monsieur,

La fermeture anonyme du site doublefaces.net dérange beaucoup de monde. C'est comme la nouvelle loi sur le renseignement LRENS. C'est une atteinte intolérable à la liberté d'expression.

Le conseiller national Philippe Bauer n'est que la pointe de l'iceberg dans la censure de ce site.

Ce sont plusieurs francs-maçons qui ont ordonné sa fermeture. Voldemort sur le site viplift.org appartient aussi au monde de la franc-maçonnerie. Cela explique les observations du Public dans le document du 17 décembre 2005 intitulé : *Justice indigne d'un Etat de droit / demande d'une enquête parlementaire*.

Vous avez à faire à une forme de terrorisme intellectuel. La fermeture anonyme de ce site montre la puissance et les abus de pouvoir de la franc-maçonnerie en Suisse.

Pour lutter contre cet anonymat, il n'existe qu'un moyen. Il faut lancer une initiative pour obliger les politiciens et magistrats à annoncer lorsqu'ils font partie de la franc-maçonnerie. Il faut aussi rejeter la nouvelle loi sur le renseignement qui va renforcer le pouvoir de la franc-maçonnerie. A signer le référendum sur le site www.lrens.ch

La sécurité s'obtiendra en obligeant ceux qui se cachent à se dévoiler :

- Oui à l'interdiction du port de la burqa
- Oui à l'obligation des francs-maçons de ne plus pouvoir agir en secret
- Non à la nouvelle loi sur le renseignement

Signer le référendum contre la nouvelle loi du renseignement c'est limiter le pouvoir de la franc-maçonnerie et de ceux qui abusent de leur pouvoir avec leurs privilèges.

Aller signer le référendum sur le site : www.lrens.ch

CEDRIC
(de Canet)